



CHARTRE DU JOUEUR

SAISON 2017-2018

Tout(e) joueur(se) licencié(e) au FAC BASKET s'engage à respecter les points suivants :

A) OBLIGATIONS ENVERS LE CLUB :

- S'engage à régler sa licence dans sa totalité ; seuls les joueurs(ses) à jour de leur cotisation pourront participer aux entraînements et aux compétitions
- S'engage à avoir une conduite sportive irréprochable, envers les arbitres mais aussi envers les adversaires, les partenaires et le coach
- S'engage à respecter le matériel mis à disposition et les locaux
- S'engage à ne pas fumer ni boire d'alcool dans le gymnase et les vestiaires
- S'engage à avoir une attitude et un discours dans le gymnase d'encouragement envers les autres équipes du club (résultats, fonctionnement, coaching...)
- S'engage à arbitrer 2 matches dans la saison pour le bon fonctionnement du club
- S'engage à venir arbitrer au moins 2 matches lors du tournoi de fin de saison
- S'engage à toujours faire passer l'intérêt du club avant celui de son équipe et avant le sien
- S'engage à respecter les choix du club, représenté par son bureau
- S'engage à payer toute amende donnée au club et occasionnée par son propre comportement (technique, disqualifiante, etc...)
- S'engage à régler les frais de procédure au Comité FFBB, pour toute ouverture de dossier disciplinaire (à titre informatif d'un montant minimum de 350€)
- S'engage à participer au centre de perfectionnement s'il(elle) y est retenu(e)
- S'engage à apporter son matériel (short, chaussettes, chaussures, T-shirt, serviette, bouteille d'eau); pour la sécurité, pas d'objet tel que montre, gourmette, chaînette... pendant l'entraînement et les matchs

B) OBLIGATIONS ENVERS SON EQUIPE :

- S'engage à respecter tout choix du coach, et à respecter les règles imposées par le coach
- S'engage à accepter de jouer dans une autre équipe si l'encadrement le lui demande
- S'engage à ne pas divulguer hors du groupe ce qui se passe dans son équipe, hormis aux membres du bureau
- S'engage à guider les jeunes joueurs de son équipe, et à jouer la carte de l'entraide et de la solidarité pour le bien de l'équipe
- S'engage à assurer une certaine assiduité pour pouvoir postuler à jouer
- S'engage à respecter les horaires d'entraînement et de match et à prévenir son coach en cas de retard ou d'absence en temps et en heure
- S'engage à avoir une attitude constructive en cas de désaccords avec l'encadrement ou le club (discussions, audiences, etc...)
- S'engage à ne pas pénaliser son équipe, et le club, par des comportements agressifs sur le terrain (contestations d'arbitrage, adversaire)
- S'engage à contribuer à la vie de l'équipe (lavage des maillots etc ...)

LE DIRIGEANT DIRIGE, LE SUPPORTER SUPPORTE, L'ENTRAINEUR ENTRAINE ET LE JOUEUR JOUE.

La signature de la licence (**par le(a) joueur(se) ou par son tuteur légal**) implique :

- Une participation active et sérieuse aux entraînements et aux rencontres de septembre à juin,
- Une participation active à la vie du club et à ses différentes manifestations,
- L'adhésion à la charte du joueur.

Tout manquement à un des chapitres de cette charte est susceptible d'entraîner des sanctions (sanctions validées en conseil d'administration).

Autorise oui ou non, le FAC BASKET à diffuser mon adresse électronique

Nom du joueur :Frouzins, le.....
Signature :